PRIME D’ACTIVITE DE LA MSA

La prime d’activité a remplacé le RSA activité et la prime pour l’emploi, c’est un complément de revenu.

Elle s’adresse aux travailleurs de 18 ans et plus (salariés et indépendants) dont le revenu d’activité est modeste, étudiants salariés et apprentis sous certaines conditions, de nationalité française, ou ressortissant de l’Espace Économique Européen (EEE) ou de Suisse ou étranger d’un pays hors EEE en séjour régulier résidant en France de manière stable et effective

Sa demande se fait par le biais d’un téléservice ou auprès de la CAF ou de la MSA. https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31477

https://www.msa.fr/lfy/web/msa/prime-d-activite-salaries

Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (MSA)
19 rue de Paris
93013 - Bobigny Cedex
http://www.msa.fr